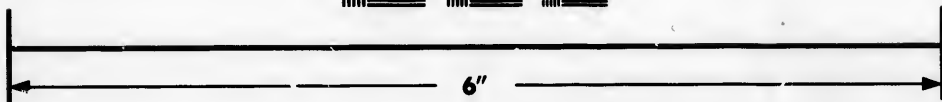
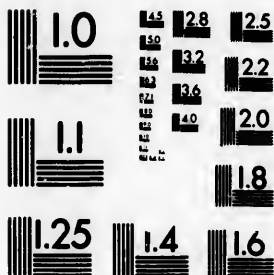




**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
2.2
2.0
1.8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
01
67
57

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, issues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

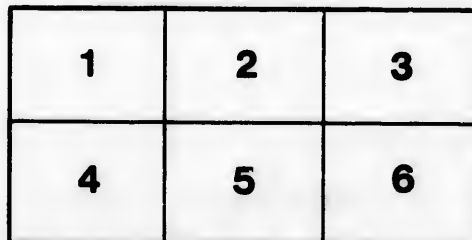
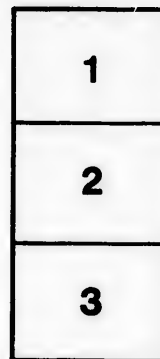
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants \rightarrow paraîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

15 Sept. 1836

75

M A N D E M E N T

D'ENTRÉE DANS SON DIOCÈSE, PAR MONSIEUR
JEAN JACQUES LARTIGUE,
EVEQUE DE MONTREAL.

JEAN JACQUES LARTIGUE,

*Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint
Siège Apostolique premier Evêque de Montréal
dans le Bas-Canada, suffragant immédiat
de ce même Siège Apostolique,*

AU CLERGÉ, ET A TOUS LES FIDÈLES DE NOTRE NOUVEAU DIOCÈSE :
SALUT ET BÉNÉDICTION EN JÉSUS CHRIST.

Quoique le titre de Pasteur et d'Evêque n'appartienne proprement et éminemment qu'à celui que
1. Petr. 2, 25. St. Pierre appelle le Pasteur par excellence et l'Evêque de nos Ames, à J. C. qui a donné sa vie
pour ses ouailles, et les nourrit encore tous les jours de sa chair et de son sang ; il n'en est pas
moins vrai, Nos Très Chers Frères, que ce divin Sauveur Nous a appelé depuis long-temps, malgré
Act. 20, 28. notre indignité, à exercer, sous la direction de l'Esprit Saint, les fonctions sublimes de l'Apostolat,
et qu'il a confié, depuis déjà plus de quinze ans, le soin de votre salut à notre Ministère épiscopal.
Or voilà que dernièrement vous avez tous appris la volonté du St. Siège Apostolique, qui vient de
Nous unir à vous par des liens encore plus intimes, en érigeant votre Ville et son District en Evêché,
dont il Nous a institué le premier Evêque, et dont Nous avons pris possession le huit de ce
mois.

Devenu par là même héritier des Apôtres, et Pasteur immédiat du troupeau que Nous régissions
déjà en qualité d'Auxiliaire, comment pourrions-Nous ne pas redoubler d'affection pour vous ; et
Joan. 10. 2 et 3. comment pourriez-vous méconnaître en Nous celui qui entre par la porte dans la bergerie, celui que
toutes les brebis sont obligées d'écouter et de suivre ? Aussi avons-Nous lieu d'espérer qu'avec la
grâce de Dieu, Nous continuerons à remplir, vous et Nous, le premier devoir que Nous imposent
ces rapports mutuels ; Nous, en tâchant de bien connaître les brebis dont Nous avons la charge, et
vous, en reconnaissant pour Pasteur celui-la seul que l'Eglise Catholique, cette sainte épouse de
Ibid. Jb. 14. J. C. député pour vous gouverner : *cognosco mens, et cognoscunt me mea.* Mais hélas ! Si Nous
sommes par notre mission incontestable le Pasteur légitime, pourrions-Nous dire également que
Nous sommes ce bon Pasteur qui, à l'exemple de notre divin modèle, procure à ses brebis une
nourriture salutaire, et sacrifie même sa propre vie pour les arracher à la mort ? Ah ! N. T. C. F.
Philip. 1, 8. Nous osons le dire après le Grand Apôtre : le Seigneur m'est témoin combien je vous chéris tous
dans les entrailles de J. C. ; et il me semble qu'avec le secours d'en haut, je serais prêt à donner,
2 Cor. 12, 15. s'il était nécessaire, les restes de ma misérable vie pour l'âme du dernier d'entre vous.

Cependant, sans Nous arrêter davantage au vain projet d'un sacrifice, dont Nous n'aurons proba-
blement jamais l'occasion, et dont Dieu nous jugerait peut-être indigne, Nous nous ferons du moins
un devoir de vous offrir selon les circonstances, l'aliment céleste de la parole divine, que le Souve-
rain Pasteur Nous ordonne spécialement de vous distribuer, afin que vous ayez la vie, et que vous
l'ayez en abondance : *ut ritam habeant, et abundantius habeant.* Oui, disait autrefois St. Paul à
Joan. 10, 10. ceux qu'il avait engendrés à la grâce, malheur à moi si je n'évangélise pas ; car j'y suis strictement
1 Cor. 9, 16. obligé. O mon Dieu, quel fardeau redoutable vous avez mis sur nos faibles épaules ! Ce sont des
Ames rachetées au prix du sang de J. C. que vous Nous avez données en charge, *imposuisti homi-
nes super capita nostra* : aidez-Nous donc vous-même à le porter.

Et vous, N. T. C. F. tâchez, par votre docilité, de Nous rendre, s'il est possible, ce fardeau
moins accablant ; car telle était anciennement la reconnaissance dont se piquaient nos pères dans la
Foi envers les Ministres de l'Evangile. Mais celle que Nous attendons de vous n'a point pour motif
nos propres intérêts : la seule gratitude que Nous exigeons, est que vous profitiez des instructions
et des services que vous recevez de vos Pasteurs, pour vous sanctifier de plus en plus. Vivez con-

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

Jan. 1, 17.

formément à ce qu'ils vous enseignent ; et ils se trouveront dédommagés de tous leurs travaux. C'est ce que Nous demanderons sans cesse au Père des lumières, de qui descend toute grâce et tout don parfait ; et c'est dans cette vue que Nous lui adresserons dès aujourd'hui, pour le troupeau que J. C. Joan. 17, 5 &c. Nous a confié, la prière qu'il fit à son Père pour ses disciples dans la dernière Cène.

“ Père saint, j'ai manifesté votre nom à ceux que vous m'avez donnés : je ne leur ai caché aucune des vérités que vous m'avez prescrit de leur dire ; et ils ont reconnu que vous m'avez envoyé vers eux. Je vous prie donc pour ce troupeau chéri, qui n'est à moi que parcequ'il est à vous, et je vous conjure de le conserver en votre nom, afin que tous ceux qui le composent ne soient qu'un entre eux, comme vous ne faites qu'un avec votre Fils. Je ne demande pas que vous les ôtiez de ce monde pervers, pour lequel J. C. lui-même n'a pas voulu prier, mais que vous les préserviez de ses mauvais exemples et de ses maximes corrompues : qu'ils soient dans le monde sans lui appartenir, et que me sanctifiant moi-même tous les jours, je puisse les sanctifier aussi dans la vérité. Père juste, votre Fils bien-aimé ne leur a révélé la lumière de son Évangile, qu'afin qu'ils eussent entre eux la même union que vous avez avec lui, qui ne fait qu'un avec vous : unissez-les donc tous par les liens d'une charité constante, afin qu'ils soient consommés et invariablement établis dans votre unité. Père infiniment bon, tous mes vœux sont que l'amour dont vous avez aimé votre Fils se communique à chacun d'eux ; afin qu'ils puissent un jour habiter la même demeure que ce premier-né de toute créature, et contempler de leurs yeux la splendeur dont vous l'avez fait briller avant la création du monde. Mais, Seigneur, souvenez-vous aussi que vous m'avez donné d'autres brebis, qui ne sont pas encore dans le bercail : ah ! daignez leur faire entendre votre voix puissante, et les ramener dans les gras pâturages de votre sainte Loi ; afin qu'étant nourries de votre saine doctrine, elles puissent toutes entrer dans le repos éternel de la Jérusalem céleste, où il n'y aura plus qu'une seule bergerie et un seul Pasteur. ”

Ibid. 10, 16.

C'est là, N. T. C. F. le sens des souhaits que Nous présenterons tous les jours à Dieu en votre faveur, espérant que vos prières seront aussi fréquentes pour Nous, et que vous Nous y donneriez part principalement le huit septembre de chaque année, et le vingt-un janvier qui est l'anniversaire de notre consécration pontificale : dans la messe de ce dernier jour, vous joindrez, *sub eadem conclusio*, les Oraisons pour l'Evêque à celles de la Fête, selon les règles de la Rubrique.

Comme Nous n'avons pour le moment, rien de mieux à faire qu'à maintenir les règles éprouvées et les sages coutûmes du Droit ecclésiastique, depuis longtemps établi en Canada ;

A CES CAUSES, Nous avons statué et ordonné, statuons et ordonnons

1°. Que tous les Mandemens et Ordonnances des Evêques (excepté en ce qui concerne les changemens de rites nécessités par les circonstances, et ci-après énoncés), ainsi que les autres lois canoniques, jusqu'à ce jour en force dans notre Diocèse, sont par le présent renouvelles et confirmés, en tant que de besoin : Nous y comprenons expressément la circulaire de Monseigneur l'Evêque de Québec au sujet du Rituel, datée le 29 du mois dernier, et que Nous-même avons prié Sa Grandeur de publier dans le District de Montréal.

2°. Nous renouvelons de même et confirmons tous les pouvoirs et les facultés spirituelles qui ont été données par écrit, et non révoquées, par les Supérieurs ecclésiastiques, soit au dedans, soit au dehors de ce Diocèse, Nous réservant néanmoins de reviser, quand Nous le jugerons à propos, les indults du St. Siège qui se sont introduits dans le District ; et Nous continuons aux Prêtres du Diocèse actuel de Québec la même juridiction qu'ils pouvaient avoir, comme Curés, sur les parties limitrophes du District de Montréal, avant la séparation.

3°. En vertu d'un Indult du 5 Juin dernier, accordé pour dix ans, Nous renouvelons pour ce même espace de tems, en faveur de tous les Prêtres approuvés dans ce Diocèse, ainsi que de ceux qui le seront par la suite, la faculté de donner aux Fidèles *in articulo mortis* la Bénédiction et l'Indulgence plénière, selon la formule prescrite par Benoît XIV. d'heureuse mémoire, et mitée jusqu'à ce jour en ce pays.

4°. Nous déclarons premier Patron de notre Diocèse le St. Nom de Marie, dont la Fête se fera partout, de première classe et avec Octave, le Dimanche *intra octavam* de la Nativité de la T. S. Vierge ; et St. Joseph, Epoux de Marie, deviendra second Patron de ce même Diocèse, avec le rite d'une Fête de seconde classe, mais en gardant sa solennité.

5°. St. Jacques le Majeur, Apôtre, étant premier Titulaire de notre Cathédrale, le Clergé en fera, dans son jour, l'office par tout le Diocèse, comme double de première classe avec Octave : mais la solennité pour le Peuple ne s'en célébrera que le Dimanche, comme ci-devant ; et St. François Xavier qui, de second Patron du pays devient second Titulaire de la Cathédrale, aura pour son office et sa solennité le même rite qu'auparavant.

69. St. Louis restera aussi double-majeur, pour son office comme pour sa solennité, quoiqu'il n'ait point de titre dans la Cathédrale de cette ville ; et la Conception de la T. S. Vierge sera célébrée à l'avenir de seconde classe, comme dans le pur Romain.

70. Enfin la Fête anniversaire de la Dédicace des Eglises de notre Diocèse continuera, jusqu'à nouvel ordre, à se solenniser au temps ordinaire ; et rien de ce qui est statué ci-dessus ne sera censé diminuer ou augmenter ici le nombre des Fêtes d'obligation et de dévotion, mais seulement régler le rite des offices et des solennités.

SERA le présent Mandement lu et publié, en chapitre dans toutes les Communautés religieuses, et au Prône dans toutes les Eglises paroissiales, ou dans celles qui célèbrent les Offices publics, le premier Dimanche après sa réception.

DONNÉ à Montréal, sous notre seing et sceau, avec le contre-seing de notre Secrétaire, le quinze de Septembre mil-huit-cent-trente-six.

L. † S.

✠ J. J. EVEQUE DE MONTREAL.

Par Monseigneur.

A. F. TRUTEAU, *Ptre. Secrétaire.*

(Pour Copie.)

A. F. Truteau Ptre Secrétaire



